

## PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

Séance du Lundi 12 Juin 2023

Date de la convocation : 6 Juin 2023

Date d'affichage du P.V. : 19 Juin 2023

*Nombre de membres afférents au Conseil municipal* : 15  
*Nombre de membres en exercice* : 15  
*Nombre de votants* : 12 (dont 2 pouvoirs)

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINIE Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline  
Absents excusés : Mme DIZENGREMEL Joëlle (donne pouvoir à Mme GALAND-ALEXANDRE Céline) ; M. LEROY Alexandre (donne pouvoir à M. CUVILLIER Guillaume)  
Absents non excusés : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme MATIFAS Amélie  
Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-trois, le lundi douze juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle PÉRONNE, Maire.

1°) *Délibération : Projet de renouvellement du premier parc éolien*

2°) *Retrait de délibération : demande d'autorisation d'urbanisme pour l'édification d'une clôture*

3°) *Demande de modification de zonage du PLU*

4°) *Décisions modificatives budgétaires*

Questions diverses.

Madame Martine GARNIER est élue secrétaire de séance.

### 1°) DÉLIBÉRATION : PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PREMIER PARC ÉOLIEN

Madame le Maire a présenté à son conseil le projet de renouvellement du parc éolien d'Oresmaux développé par la société Sece.or SCS, filiale de Kallista Energy, sur le territoire de la commune.

Conformément aux dispositions de l'article L2131-11 du CGCT, Monsieur Hervé BERTRAND concerné à titre privé par le projet s'est retiré de la salle et n'a pris part ni au débat ni au vote.

Le projet envisagé par la société Sece.or SCS consiste à démanteler les six éoliennes existantes et à les remplacer par six nouvelles éoliennes sur le territoire de la commune d'Oresmaux.

Ce projet fait notamment l'objet d'une évaluation des impacts du projet, d'études environnementales, d'études acoustiques et d'études paysagères.

Ces études permettent de déterminer la faisabilité du projet et seront jointes au dossier de demande d'autorisation du projet de renouvellement du parc éolien.

Madame le Maire,

Considérant la présentation du projet de renouvellement du parc éolien d'Oresmaux réalisée par la société Sece.or SCS devant les élus en date du 11 mai 2023,

Après avoir entendu les débats,  
Propose au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de renouvellement du parc éolien d'Oresmaux,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :**

- **EMET** un avis favorable de principe pour le projet de renouvellement du parc éolien d'Oresmaux développé par la société Sece.or SCS

## **2°) RETRAIT DE DÉLIBÉRATION : DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME POUR L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE**

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 26 Janvier 2023 il a été approuvé la délibération n°3/2023 concernant la demande d'autorisation d'urbanisme pour l'édification d'une clôture.

Cependant, cette prise de décision n'appartient pas aux conseils municipaux mais à la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, qui a la compétence (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

C'est pourquoi la Préfecture demande le retrait de cette délibération.

Approbation à l'unanimité.

## **3°) DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE DU PLUI**

1 / Madame le Maire rappelle la délibération n° 42/2022 demandant la modification du classement d'une partie de la parcelle H 133 et la parcelle H 134.

Pour pouvoir mener à bien le projet d'aménagement mentionné dans cette délibération, Madame le Maire propose de modifier l'intégralité de la zone OAP n°15 afin de la passer d'une zone AU en une zone U.

Approbation à l'unanimité.

2/ Madame le Maire expose le plan de zonage du PLUi, notamment le terrain de football situé Rue Marie MARGUET, classé Zone Ueq – Zone à dominante d'équipements.

Cette zone Ueq interdit les constructions à usage d'habitation.

Elle rappelle les différents projets de la commune, à savoir le lieu de vie pour les seniors et la micro crèche.

Afin de concrétiser ces projets, elle propose de mettre à disposition une partie de cette parcelle – environ 5 000 m2 - en passant d'une zone Ueq à une zone U.

Regrouper ces deux projets sur une seule et même parcelle permettra de construire un lien social intergénérationnel, dans le respect des différents lieux de vie.

Approbation à l'unanimité.

## **4°) DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES**

### ASSAINISSEMENT :

1/ Madame le Maire informe les conseillers, qu'à la demande de la trésorerie il est nécessaire d'annuler un titre effectué sur une année antérieure (titre 5 de l'année 2021).

Ce mouvement de crédit se fait par la création d'un mandat, au compte 673 : titres annulés.

Afin de pouvoir réaliser cette écriture, il est nécessaire de déplacer des crédits au compte 673.  
Madame le Maire propose d'effectuer les opérations suivantes :

- 100.00 € au 61521 : Bâtiments publics
- + 100.00 € au 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)

Approbation à l'unanimité.

### Questions diverses :

#### Compétence Assainissement :

Madame le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest prend la compétence assainissement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Elle rappelle qu'actuellement, la taxe assainissement est intégrée directement sur les factures d'eau, établies par le SIAEP, en fonction des m<sup>3</sup> consommés.

La CC2SO, prenant la compétence assainissement, sera en charge de facturer cette redevance, après avoir reçu les index de consommation d'eau du SIAEP.

Pour la dernière facture de 2023, afin d'être au plus juste de la réalité consommée au second semestre 2023, le SIAEP a décidé d'effectuer les relevés des compteurs d'eau le plus tard possible, soit mi-décembre.

Madame le Maire ajoute, que les contribuables recevront donc plusieurs factures en 2024 :

- 1 facture eau + assainissement du SIAEP pour la consommation de mai à décembre 2023
- 2 factures d'eau du SIAEP pour 2024
- 1 ou 2 factures assainissement de la CC2SO pour 2024

Pour les années suivantes, les abonnés recevront 3 ou 4 factures selon la facturation de la CC2SO  
Les abonnés seront informés en temps voulu.

#### Festivités :

- Feu de la Saint Jean : le 1<sup>er</sup> Juillet :

Madame le Maire rappelle que le feu de la Saint Jean se déroulera en collaboration avec le Comité d'Animation d'Oresmaux.

La commune s'occupera du feu et fera appel à un DJ pour animer la soirée.

Un food-truck sera présent et proposera des repas

Le CAO s'occupera de la buvette.

- 13 Juillet :

Rendez-vous comme de coutume, le soir, devant la mairie pour la retraite aux flambeaux et défilé du char.

Avec la participation de l'école, le char sera décoré sur le thème « l'Ecole fait son cinéma ».

Et tir du feu d'artifices pour clôturer la soirée.

- 14 Juillet :

Madame le Maire demande si le CAO prend en charge la buvette pour cette manifestation.

M. le Président du comité accepte.

La commune s'occupera du repas offert aux habitants et de trouver une animation pour l'après-midi.

- Fête locale 2023 :

Madame le Maire informe les conseillers que l'accordéoniste Arnaud GUIMARD ne pourra être présent cette année, mais qu'il nous a conseillé un collègue, libre ce samedi 2 Septembre.

Elle précise que la commune a fait une demande de devis pour le repas, dans le même budget que l'année précédente, que la commune tiendra la buvette et qu'elle a fait le nécessaire pour les manèges.

- Fête locale 2024 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil si la commune organise la fête locale 2024 le week-end du 31 Août – 1<sup>er</sup> Septembre ou le week-end du 7 et 8 Septembre.

Les conseillers décident de réserver le week-end du 7 et 8 Septembre 2024.

Café de la Place :

Madame le Maire informe les conseillers que la proposition faite aux propriétaires du café a été acceptée. Elle ajoute que certains documents d'urbanisme ont déjà été reçus en mairie.

Elle demande donc aux conseillers de réfléchir aux aménagements possibles, aux besoins de la commune.

Les conseillers demandent s'il est possible d'obtenir les plans du café afin de pouvoir se projeter dans les aménagements. Madame le Maire demandera aux propriétaires et au notaire.

Boulodrome :

Madame le Maire informe les conseillers que le boulodrome est terminé. Il est préférable d'attendre une bonne pluie afin que les terrains se tassent.

*Madame le Maire lève la séance à 21h40*

